

Règlement du Concours photo Journées Passion Renault Sport 2009

Renault Sport Technologies, société par actions simplifiée au capital de 5.293.800 €, inscrite au RCS d'Evry sous le n° B 441480167, dont le siège social est sis 14 Avenue des Tropiques, ZA Courtaboeuf 2, Les Ulis, 91978 Courtaboeuf (France) organise un concours photo dénommé Concours photo Journées Passion Renault Sport 2009.

Le Concours photo Journées Passion Renault 2009 récompense les trois meilleures photographies prises par des participants au cours de l'une des Journées Passion Renault Sport organisées du 07 mars au 26 octobre 2009.

Le Concours photo Journées Passion Renault Sport 2009 est ouvert à toute personne participant aux Journées Passion Renault Sport 2009.

A l'issue de chacune des Journées Passion Renault Sport organisées en 2009, chaque participant dûment inscrit à cette Journée Passion Renault Sport a la possibilité de faire parvenir à l'Equipe Journée Passion Renault Sport au maximum 10 (dix) photographies prises par ses soins au cours de cette journée. Les photographies devront mettre en scène des voitures, participants, circuits, au cours de la journée considérée.

L'envoi doit impérativement être effectué par moyen électronique à l'adresse suivante : journees.passion@renault.com, dans les 5 jours calendaires suivant le déroulement de la Journée Passion Renault Sport concernée, la date de l'email faisant foi.

Le participant garantit qu'il est l'auteur des photographies envoyées et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leur reproduction et publication.

Le participant cède, au profit de Renault Sport Technologies à titre gratuit et non exclusif, ses droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies qui auront été envoyées à Renault Sport Technologies dans le cadre du présent concours, pour le monde entier et pour toute la durée des droits de propriété littéraire et artistique prévus par les lois françaises et étrangères et les conventions internationales, actuelles et futures, ainsi que les prolongations qui pourraient y être apportés. **En conséquence, le participant s'engage à envoyer les photographies en mentionnant : "par l'envoi des photographies ci-jointes, j'entends participer au Concours photo Journées Passion Renault Sport 2009 dont je reconnais avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions du règlement". Il devra impérativement marquer son nom, prénom, et signature électronique. L'envoi devra également indiquer la date et le lieu de l'opération considérée.**

Les droits cédés comprennent notamment les droits de reproduction, de représentation, de numérisation, d'intégration par quelque moyen que ce soit dans une création seconde et de diffusion des photographies à des fins de diffusion dans les réseaux commerciaux du cessionnaire, d'information, de communication interne et/ou grand public, de formation.

La cession est consentie pour tous supports présents et à venir, tels que notamment les supports vidéographique, numérique, immatériel (notamment internet, intranet et extranet), électronique (notamment disquettes, cd, cd-rom, CD-I, e-book, DVD).

Le droit de reproduction comporte notamment le droit de reproduire les photographies, par tous moyens et sur tous supports présents et à venir, tels que notamment ceux listés ci-dessus ; le droit d'établir ou de faire établir tous duplicata, maquettes, doubles et/ou copies des photographies, en vue de leur reproduction, dans les conditions prévues par le présent règlement, par Renault Sport Technologies, par Renault s.a.s. ou un tiers mandaté par elle.

Le droit de représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter publiquement de manière durable ou temporaire tout ou partie des photographies, y compris ses adaptations, pour des diffusions dans des salons professionnels, présentations aux clients prospects, sites internet, sites intranet, diffusion et présentation aux fournisseurs, à des fins de formations, pédagogiques, diffusions dans les réseaux commerciaux du monde entier.

Le droit d'adaptation comporte notamment le droit de procéder aux adaptations nécessaires à l'exploitation normale de tout ou partie des photographies dans les conditions visées dans le présent règlement.

Renault Sport Technologies sera libre d'accorder à Renault s.a.s. et aux sociétés affiliées de cette dernière, à savoir toutes entités dans lesquelles la société Renault s.a.s. détient, directement ou indirectement, une participation de plus de 50 % du capital social, ainsi qu'au réseaux commercial de Renault s.a.s. le droit de reproduire et de représenter, et plus généralement d'exploiter les photographies, dans la limite des droits qui lui sont conférés par le présent règlement.

L'auteur de la photographie sera responsable de l'obtention, au nom et pour le compte de Renault Sport Technologies, de toutes les autorisations et/ou cessions des droits nécessaires à l'exploitation des photographies et portant sur les droits des tiers éventuellement impliqués dans la réalisation desdites photographies, pour toute la durée des droits prévue par le présent règlement.

Renault Sport Technologies s'engage à mentionner le nom de l'auteur en toutes lettres sur chaque reproduction des photographies. En tout état de cause, le nom de l'auteur et les clichés de sa composition qui seraient intégrés dans une œuvre seconde devront figurer dans la partie crédits de cette œuvre seconde. Toutefois, dans le cas où la mention du nom de l'auteur ne serait pas possible compte tenu de la nature de l'exploitation des photographies, Renault Sport Technologies ne sera pas tenue de préciser le nom de l'auteur qui renonce expressément à ce que son nom soit mentionné et accepte, dans cette hypothèse de ne pas engager la responsabilité de Renault Sport Technologies et /ou toute autre société visée ci-dessus.

L'envoi des photographies n'emporte pour Renault Sport Technologies aucune obligation de publication desdites photographies.

Les participants renoncent de façon expresse et irrévocable à réclamer une quelconque rémunération du fait de la publication de leurs photographies.

A l'issue de la dernière Journée Passion Renault Sport organisée en 2009, un Jury nommé par l'Equipe Journées Passion Renault Sport désignera les 3 meilleures photographies reçues dans le cadre du Concours photo Journées Passion Renault Sport 2009.

Premier prix : une inscription gratuite pour une voiture et deux participants à une Journée Circuit Journée Passion Renault Sport organisée en France en 2010. Les frais autres que l'inscription (transport jusqu'au circuit, carburant, restauration, etc.) sont à la charge des participants.

Deuxième prix : une inscription gratuite pour une voiture et un participant à une Journée Circuit Journée Passion Renault Sport organisée en France en 2010. Les frais autres que l'inscription (transport jusqu'au circuit, carburant, restauration, etc.) sont à la charge du participant.

Troisième prix : une inscription gratuite pour 2 personnes à une Journée Visite de l'usine Alpine Renault à Dieppe organisée en 2010. Les frais autres que l'inscription (transport jusqu'à l'usine, carburant, etc.) sont à la charge des participants.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière Journée Passion Renault Sport organisée en 2009. En cas d'absence d'un ou de plusieurs des gagnants, leur prix leur sera remis ultérieurement dans les locaux de Renault Sport Technologies ou leur sera adressé par la poste, à leur convenance.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur remplacement contre un autre bien de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les prix qui ne seraient pas réclamés dans un délai de douze mois à compter de la remise des prix ou qui seraient retournés par la poste pour quelque raison que se soit seront considérés comme abandonnés par les gagnants concernés.

Toute contestation ou réclamation relative au présent règlement ou à son application devra être formulée par lettre simple adressée à l'Equipe Journées Passion Renault Sport avant la remise des prix. Cette lettre précisera les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Le fait d'envoyer des photographies à l'adresse journees.passion@renault.com, emporte acceptation pleine et entière du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la société organisatrice et le Jury du concours.

Renault Sport Technologies statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement et sur tout litige pouvant survenir quant aux conditions ou période d'organisation de l'opération, son déroulement, ses résultats.

Renault Sport Technologies se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du concours sur le site internet www.renault-sport.com. Le présent règlement est régi par la loi française.